

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Judi 9 Mars 2017** à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Sylvie CORBET, Guy LEPREVOST, Patricia LECLERC, Christine VARIN, Hervé MOITIE, Claudine AHMED, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Sophie HAMELIN, Alain ANQUETIL, Serge PILLET.

Absents excusés : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donné à Christine VARIN), Yann BOQUET (pouvoir donné à Eric OSMONT), Christian LEBUNETEL (pouvoir donné à Alain ANQUETIL).

Absent non excusé : Néant

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2017.

Secrétaire de séance : Hervé MOITIE

1/Reclassement des agents de catégorie C

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations, de la façon suivante :

Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
Secrétaire de Mairie	adjoint administratif 1ère classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 35h
Assistant administratif et comptable	adjoint administratif 1ère classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 35h
Assistant administratif et agent d'accueil	adjoint administratif 1ère classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 12h00
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
Agent technique polyvalent et voirie	adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35h
Agent technique polyvalent et voirie	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 35h
Agent technique espaces verts-bâtiments	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	2 postes à 35h
Cuisinière cantine	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 29h12 min
Cuisinière cantine	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 27h45 min
Aide cuisine cantine	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 20h30 min
Aide cuisine cantine	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 16h52 min
Agent en charge de l'entretien des locaux	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 19h36 min
Agent en charge de l'entretien des locaux	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 17h
Agent en charge de l'entretien des locaux	adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	1 poste à 6h27 min
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles			
ATSEM	agent spécialisé principal 2ème classe école maternelle	agent spécialisé principal 2ème classe école maternelle	1 poste à 25h20 min
ATSEM	agent spécialisé de 1ère classe école maternelle	agent spécialisé principal 2ème classe école maternelle	1 poste à 22h50 min

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix accepte le tableau ci-dessus.

2/Régime indemnitaire des agents

Considérant le reclassement des agents de catégorie C comme évoqué ci-dessus, il convient de modifier le montant de l'indemnité d'administration et de technicité (à compter du 01/01/2017) de la façon suivante, sachant que le montant annuel de référence pourra augmenter selon l'évolution de la valeur du point d'indice :

Cadre d'emplois / Grade	Effectif	Equivalent temps plein	Montant annuel de référence x coefficient retenu x équivalent temps plein
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	2.3428	472 € 48 x 8 x 2.3428 = 8855 € 41
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	472 € 48 x 8 x 1 = 3779 € 84
Adjoint technique	1	0.8343	451 € 99 x 8 x 0.8343 = 3016 € 76

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix accepte les modifications ci-dessus.

3/Budget 2017

- une commission finances a eu lieu le lundi 27 février dernier. Il en ressort que l'année 2016 a été difficile, le résultat est moins bon que celui de l'année 2015. De gros investissements ont eu lieu (achat du tracteur, travaux des abords du Presbytère de Le Theil à honorer...). Heureusement qu'il y a eu l'encaissement de dotations non prévues au BP 2016 (hausse de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation). L'année 2017 ne sera pas une année d'investissement, seuls les travaux de sécurisation du Hamel Es Ronches seront engagés. Malheureusement, la restauration du lavoir de La Vallée ne pourra pas être réalisée cette année. Monsieur Le Maire précise également que suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les taux communautaires des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti doivent être harmonisés, sachant que la neutralité financière pour la commune et la neutralité fiscale pour le contribuable seront respectées. Des systèmes de compensation vont avoir lieu. Des explications plus précises seront apportées lors du vote du budget.

- ENEDIS : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la commune nouvelle Gonneville-Le Theil, il est nécessaire de délibérer sur le niveau de la population communale afin de percevoir la redevance d'occupation du domaine public de cette dernière. Ainsi, il est demandé de bien vouloir délibérer :

* au 01/01/2016 : population municipale : 1554 habitants, population totale : 1588 habitants,

* au 01/01/2017 : population municipale : 1574 habitants, population totale : 1621 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix approuve les dispositions ci-dessus.

4/Règlement d'utilisation des salles communales

Suite à l'incident qui a eu lieu lors de la location de la salle polyvalente de Gonneville le week-end du 10 février dernier, Monsieur Le Maire donne lecture du courrier qui a été adressé aux locataires. Il informe ensuite l'assemblée, qu'il a reçu ce jour une réponse des locataires (réponse qu'il lit à haute voix), ainsi qu'un chèque d'un montant de 224.89 euros. Il demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'encaissement dudit chèque. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix accepte l'encaissement du chèque.

De plus, afin d'éviter tout contentieux concernant l'état de propreté de la salle, il convient de modifier le règlement de la salle polyvalente de Gonneville, à savoir : « les tables seront propres et rangées tout autour de la pièce, la salle devra être rendue propre (balayée et toilée), y compris les WC, les poubelles seront placées dans le local prévu à cet effet, et les bouteilles en verre et plastique seront déposées dans les containers situés route du Hameau Valognes, sachant que seul le régisseur est habilité à juger de la propreté des locaux et matériels ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

5/Organisation des élections

Un tableau avec les heures de permanences de chacun a été complété, pour les deux tours des présidentielles.

Une réunion d'information, pour les membres des bureaux de vote, sur le déroulement du vote et du dépouillement, aura lieu le mardi 18 avril à 17h30 à la mairie de Gonneville.

Concernant les élections législatives, cela sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 17 mai.

6/Décisions prises dans le cadre des délégations

- parcelle de terrain cadastrée C 520 sur le territoire de Le Theil : une chasse communale longe cette parcelle. Afin d'élargir cette chasse et de faciliter l'accès des tracteurs, il a été convenu avec le propriétaire de cette parcelle, qu'il décale son mur de séparation. Un accord amiable va être formalisé prochainement. Il a été également convenu que les agriculteurs qui empruntent cette chasse vont la gratter (cela va permettre l'élargissement de cette dernière). A charge pour la commune de fournir le caillou.

7/Commissions communales

Urbanisme

PC	A961		Le Theil	Mikit (Launey Yohann)	Construction d'une maison d'habitation
PC	C889	36A route des Vaux	Gonneville	GUERLEAU PASCO	Construction d'un garage double
PC	A1033	21 rue de Thabert	Gonneville	CANTERO Y GRIJELMO	Construction d'un garage
DP	A 510	22 route de la Filature	Gonneville	IMMO CONFORT	Pose de panneaux solaires

8/Questions diverses

- il a été demandé à Serge PILLET qu'il prenne contact avec Sébastien LEBUNETEL, pour obtenir un devis concernant l'évacuation des gravats situés sur le parking de l'église de Le Theil, c'est en cours,
- état de saleté - chasse de Barnavast – Le Theil : un courrier va être envoyé aux agriculteurs concernés,
- zone blanche (Sophie MABIRE) : un dossier retraçant les zones avec des gros problèmes de réseaux téléphonique et internet a été envoyé via la plate-forme nationale « France Mobile ». Affaire à suivre,
- Hamel Es Ronches : la zone à 50 km/h a été acceptée par le Conseil Départemental. Des devis sont en cours. Des panneaux Hamel Es Ronches – commune de Gonneville-Le Theil seront installés de chaque côté de la voie,
- containers Hameau Gallis : ils ne sont toujours pas remis à l'endroit. Une nouvelle relance va être faite. La dalle prévue à l'origine doit être agrandie. Les travaux seront réalisés par les agents de la commune,
- PLU Gonneville-Le Theil : le cabinet SOLIHA se rendra sur Le Theil le 10/03 à 14h00,
- travaux de toiture église Le Theil : une nouvelle relance a été faite. L'entreprise devait reprendre contact aujourd'hui avec Chantal PAIN,
- tableau église Le Theil « la descente de croix » : Mme Marie viendra sur place le 24 mars prochain à 14h00 pour se rendre compte de l'étendue des travaux à réaliser pour le restaurer. Elle nous proposera des solutions avec la possibilité d'obtenir une aide de 40% via le conseil départemental,
- chauffage Mairie Le Theil : la carte électronique de la pompe à chaleur ne fonctionne plus. Un devis est en cours. Affaire à suivre,
- la borne incendie située au Vignet a été installée,
- conseil d'école de Gonneville le 14 mars prochain à 17h00, celui de Le Theil le 20 mars à 17h00,
- la commission bulletin aura lieu le 27 mars prochain,
- site internet et logo de la commune : un stagiaire est arrivé la semaine dernière. Le travail avance bien,
- SCOT : une réunion a eu lieu pour élire les membres du bureau. Patrice GOMERIEL a été élu. Des études sont en cours pour la révision du SCOT, révision qui sera applicable à tous les PLU à venir,
- Allée du Mont Bertaux : un mail va être adressé à Orange pour qu'elle soit créée,
- Garderie Le Theil : la peinture intérieure a été refaite. Un grand merci,
- tableau dans la classe de l'école de Le Theil : le réflecteur a été installé,
- cantine Le Theil : des compliments sur la qualité des repas ont été faits,
- Manche Numérique : élection des délégués sur la compétence Informatique de Gestion : Suite à l'appel de candidature, une seule liste conduite par Philippe GOSSELIN a été déposée. Les membres de cette liste (15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants) ont donc été immédiatement nommés,
- la prochaine commission finances aura lieu le 05/04 à 17h30,
- le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 avril à 20h30 (vote du budget). Celui du CCAS le même jour à 19h45.

La séance est levée à 21h54.

Le Secrétaire de séance
Hervé MOITIE

Le Maire
Luc DUFOUR